


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 4 BE	
	Date: 02/09/2015	
Remplace: 21/01/2015		
Date d'impression: 14/09/2015		
EMINENT	Page: 1/6	

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **EMINENT**
Matière(s) active(s) Tetraconazole
Type de formulation Micro-émulsion (ME)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Protex NV/SA
Technologielaan 7
B-1840 Londerzeel
Tel. +32 (0)3 354 13 04
Fax +32 (0)3 354 01 07
e-mail: info@protexnv.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison (Bruxelles) : +32 (0)70 245 245
Heures d'ouverture Isagro : +39 02 40901209

SECTION 2: Identification des dangers (*)

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Symbole: GHS08 et GHS 09
Mention d'avertissement Attention
Effets néfastes sur la santé humaine Repr 2: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Danger pour l'environnement Aquatic Acute 1: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2 Éléments d'étiquetage

CLP
Pictogramme de danger



Mention d'avertissement :


Attention

H-phrases

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P-phrases

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection du visage.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 4 BE	
	Date: 02/09/2015	
Remplace: 21/01/2015		
Date d'impression: 14/09/2015		
EMINENT	Page: 2/6	

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501: Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

EUH-phrases
EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP-phrases
SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3 Autres dangers Pas de donnée

SECTION 3: Composition/informations sur les composants (*)

3.2. Mélanges

Substances dangereuses	Teneur en % (m/m)	Numéro CAS/ EINECS/ Index CE	Classification selon CLP ⁽¹⁾
Tetraconazole	10% - 12,5%	112281-77-3/407-760-7/613-174-00-3	Acute Tox 4: H302 Acute Tox 4: H332 Aquatic Chronic 2 : H411
	Selon: EFSA du Report Scientifique (2008) 152, 1-86, "Conclusion on the peer review of tetraconazole")		Acute Tox: H302 Repr 2: H361fd Aquatic Chronic 1: H410
Sodium dioctyl sulfosuccinate	3%-5%	577-11-7/-/-	Skin Irrit 2: H315 Eye Irrit 2: H319

(1) Pour le texte intégral des phrases H: voir sections 2 et section 16

SECTION 4: Premiers secours (*)

4.1 Description des premiers secours

L'inhalation
L'ingestion
Contact avec la peau
Contact avec les yeux

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
Ne faire vomir en aucun cas. **CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.**
Laver abondamment à l'eau et au savon
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).


SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés
Eau.
Dioxyde de carbone (CO2).
Inappropriés
Aucun en particulier.

5.2 Dangers particuliers

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 4 BE	
	Date: 02/09/2015	
Remplace: 21/01/2015		
Date d'impression: 14/09/2015		
EMINENT	Page: 3/6	

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter les dispositifs de protection individuelle. Emmener les personnes en lieu sûr.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4 Référence à d'autres sections

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards. Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels. Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Mesures hygiénique Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux. Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux: Locaux correctement aérés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide pour usage dans l'agriculture

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Mesures de protection individuelle
- Protection des yeux/du visage


Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

- Protection des mains/de la peau
- Protection respiratoires

Porter des gants appropriés (PVC, néoprène, caoutchouc)
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 4 BE	
	Date: 02/09/2015	
Remplace: 21/01/2015		
Date d'impression: 14/09/2015		
EMINENT	Page: 4/6	

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques (*)


9.1 Propriétés physiques et chimiques essentielles	
a) aspect:	Liquide translucide Couleur : jaunâtre
b) odeur:	Typique
c) seuil olfactif :	Non applicable
d) pH:	Environ 7 (émulsion 1% m/v)
e) point de fusion/point de congélation :	-10°C
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas disponible
g) point d'éclair :	> 98 ° C
h) taux d'évaporation :	Pas de données
i) inflammabilité (solide, gaz):	Pas de données
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données
k) pression de vapeur:	Pour tetraconazole : 0.18 mPa 20°C
l) densité de vapeur:	Pas de données
m) densité relative:	Environ 1.08 kg/l (20°C)
n) solubilité(s):	Il donne des émulsions
o) coefficient de partage: n-octanol/eau :	Pour tetraconazole : Log P _{ow} = 3.56
p) température d'auto-inflammabilité:	Pas de données
q) température de décomposition:	Pas de données
r) Viscosité:	Pas de données
s) propriétés explosives:	Aucun
t) propriétés comburantes:	Aucun
9.2 Autres informations	Pas disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Stable en conditions normales
10.2 Stabilité chimique	Stable en conditions normales
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Peut générer des gaz inflammables au contact de substances caustiques, de nitrures. Peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux, d'amines aliphatiques et aromatiques, d'agents d'oxydation forts. Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, de métaux élémentaires (plaques ou barres)
10.4 Conditions à éviter	Stable dans des conditions normales.
10.5 Matières incompatibles	Aucune en particulier.
10.5 Produits de décomposition dangereux	Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques (*)

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
Sur substance:	Pour tetraconazole :
	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Cancérogenèse (OECD 451):	Negative
Mutagenèse (EPA-TSCA 793400):	Negative
Tératogenèse (EPA-TSCA 793400):	Negative
Toxicité pour la reproduction (OECD 416):	Pas de preuves de toxicité pour la reproduction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 4 BE	
	Date: 02/09/2015	
Remplace: 21/01/2015		
EMINENT	Date d'impression: 14/09/2015	
	Page: 5/6	

Sur mélange

Général	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité aiguë par voie orale	LD50 (voie orale): > 2000 (rat)
Toxicité aiguë par voie cutanée	LD50 (voie cutanée): > 2000 mg/kg (rat)
Toxicité aiguë par inhalation	LC50 (4h) (par inhalation): > 2.84 mg/L air (dose maximale réalisable) (rat)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pouvoir d'irritation: Non irritant (lapin) (OECD 404)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Yeux: Non irritant (lapin) (OECD 405)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant (cobaye) (OECD 406)

SECTION 12: Informations écologiques (*)

12.1. Toxicité

Sur mélange :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aiguë

Poissons: (96h)	LC ₅₀ = 25.8 mg/L
Crustacés: (48h)	EC ₅₀ = 48.6 mg/L
Algues/plantes aquatic: (72h)	E _b C ₅₀ = 1.673 mg/L
	E _r C ₅₀ = 6.594mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations toxicologiques concernant tétraconazole:
Tétraconazole est stable à l'hydrolyse ; la dégradation photolitique n'est pas attendue. Tétraconazole n'est pas facilement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations toxicologiques concernant tétraconazole: BCF = 35.7 (poisson entier)

12.4. Mobilité dans le sol

Informations toxicologiques concernant tétraconazole:
Mobilité: Koc entre 531 et 1922 mL/g (4 sols)
La mobilité du tétraconazole est basse dans sols acides.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Emballage contaminé	Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport (*)

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1 Numéro ONU

3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (tétraconazole)
Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (tétraconazole)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9

14.4 Groupe d'emballage


III

15.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas déverser dans l'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 4 BE	
	Date: 02/09/2015	
Remplace: 21/01/2015		
Date d'impression: 14/09/2015		
EMINENT	Page: 6/6	

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC
Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac

SECTION 15: Informations réglementaires (*)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas de données disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles

SECTION 16: Autres informations (*)

H-phrases:

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H332 Nocif par inhalation

Classe:

Acute Tox 4: Toxicité aiguë catégorie 4
Aquatic Chronic 1: Toxicité aiguë chronique catégorie 1.
Aquatic Chronic 2: Toxicité aiguë chronique catégorie 2.
Eye Irrit 2: Irritation oculaire catégorie 2
Skin Irrit 2: Irritation de la peau cutanée catégorie 2
Repr 2 : Toxicité pour la reproduction catégorie 2

Sources des données utilisées :

Dossier
Base de données ECHA

Mise à jour:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page).
Les sous-titres et les textes modifiés par rapport à la version antérieure, sont marqués d'un astérisque (*)

Dénégation de responsabilité. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche de sécurité a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au EC Règlementation 1907/2006 (REACH) et son ajustement 453/2010, Directive 67/548/EEG, 1999/45/EG (DSD/DPD) et EC Règlementation 1272/2008 (CLP) en EC Règlementation 1107/2009 (PPP).

Fin du document.